

Compagnie Internationale pour la Communication

Rapport annuel de l'exercice 2013

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Échéance des mandats

Alain DUMENIL Exercice 2016

Président

Michel RETHORET Exercice 2016

Membre

Claude CHABANEL Exercice 2014

Membre

Michel FAVRE Exercice 2016

Membre

Il sera proposé à l'assemblée générale annuelle 2014 la modification du Conseil d'Administration et, en particulier, la nomination de Monsieur Patrick Engler.

Organe de révision de l'exercice 2013

Berney & Associés S.A., Société fiduciaire, Genève

Il sera proposé à l'assemblée générale annuelle 2014 la nomination de Deloitte en tant que réviseur pour l'exercice 2014.

Siège de la société

22 rue du Nant, 1207 Genève Tél +41(0)22 737 40 00 - Fax +41(0)22 737 40 09 Case postale 6204 Site www.cicomsa.com E-mail info@cicomsa.ch

Capital-actions CHF 13'000'000

570'000 actions nominatives de CHF 10 nominal / 365'000 actions au porteur de CHF 20 nominal (Chaque action donne droit à une voix sans égard à sa valeur nominale)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2013

VIE DES SOCIETES

CI Com SA

CI Com SA est une société holding. Le conseil d'administration a réalisé un redéploiement du groupe.

Les comptes consolidés font apparaître une perte nette pour l'exercice 2013 de CHF 517'449. Les coûts de structure sont nécessaires pour continuer à assurer la cotation de la société. Ce choix a été décidé par le conseil d'administration afin de promouvoir la transparence totale de la gestion de la société vis-à-vis des actionnaires ainsi que de réaliser le redéploiement effectif en 2013 des activités de celle-ci.

Dans le cadre de ce redéploiement, l'intégralité du capital-actions de la seule filiale du groupe, CC Management SA a été cédée en 2012 à Dual Real Estate Investment SA, une société sœur ayant pour but la détention, gestion et financement de participations dans toute société suisse ou étrangère, notamment dans le domaine immobilier. La valeur de CC Management a été fixée à CHF 2'310'636 selon une valorisation datée du 15 octobre 2012 et attestée par la fiduciaire Fidag SA.

En échange des actions de CC Management SA, CI Com SA a reçu, en 2012, des titres de la société Alliance Développement Capital SIIC (BE0974269012), à Bruxelles (BE), une société foncière cotée sur Euronext Bruxelles. Au moment de l'échange, la société était cotée au marché C de la bourse de Paris.

En 2013 CI Com a acquis 5'746'758 actions supplémentaires de la société Alliance Développement Capital SIIC. Au 31 décembre 2013, la société détient ainsi 13'500'000 actions, soit 9.93% du capital et des droits de vote. Alliance Développement Capital SIIC est une société foncière cotée sur Euronext Brussels et spécialisée dans l'immobilier locatif. En 2013, cette société a transféré son siège de Paris à Bruxelles.

En 2013, CI Com SA a également acquis 45 actions de Zenessa SA, Luxembourg. Cette prise de participation représente 14,52 % de la société qui possède 95,03 % de Ingefin SA qui détient elle-même 80,56 % du capital de la société industrielle AD Industrie SAS, Paris. AD Industrie est active dans les secteurs de l'ingénierie mécanique et hydraulique de haute technologie en particulier Aéronautique, (80% du C.A.), Défense et Energie pour des pièces techniques et des ensembles mécaniques de précision. Elle compte parmi sa clientèle, Airbus Industrie, Agusta, EADS, Dassault, Rolls Royce, Snecma, Eurocopter etc. Au 31 décembre 2013, cette position représente 76 % des investissements de la société.

SIX Exchange Regulation reprochait à CI Com SA d'avoir enfreint, dans ses comptes semestriels 2012, les normes comptables de Swiss GAAP RPC en renonçant à faire réévaluer un immeuble de rendement dont elle était propriétaire pour une différence d'un montant de CHF 76'000 et en omettant de commenter dans le rapport semestriel des changements importants survenus dans des postes du bilan et du compte de résultat. SIX Exchange Regulation reprochait en outre à CI Com SA d'avoir manqué à ses obligations de déclarer en omettant de l'informer qu'elle avait changé d'activité en devenant, le 1er janvier 2011, une société immobilière et, le 17 octobre 2012, une société d'investissement. Dans sa décision du 13 août 2013, la Commission des sanctions a rejeté les reproches de la SIX Exchange Regulation quant à la réévaluation de l'immeuble de rendement et aux devoirs de déclarer des changements d'activités. Seule l'omission de commenter des changements importants des postes du bilan et du compte de résultat a été retenue (soit l'omission de fournir des commentaires sur une diminution des charges financières et sur une augmentation d'un prêt de l'actionnaire principal). La Commission des sanctions a indiqué expressément que le manquement n'était pas grave et que les lecteurs du rapport n'avaient été que légèrement entravés dans l'analyse financière de CI Com. En outre, la Commission des sanctions a estimé que le manquement résultait d'une négligence et non d'une intention. En conséquence, CI Com SA a été condamnée à payer une amende de CHF 10'000 et une participation aux frais de CHF 40'000 ce qui lui a engendré des frais d'honoraires de 127 KCHF.

CONTINUATION D'ACTIVITE

La vocation et le but de CI Com SA est d'être une société holding. Le Conseil d'administration réalise un redéploiement dans différents domaines et, dans un premier temps, dans le domaine de l'immobilier et la détention, gestion et financement de participations dans toute société suisse ou étrangère. Ce redéploiement a débuté en 2012 avec la cession de la participation dans CC Management SA. Il s'est poursuivi en 2013 avec l'acquisition de 5'746'758 actions supplémentaires de la société Alliance Développement Capital SIIC et de 45 actions de Zenessa SA, Luxembourg.

La société continuera à examiner toute opportunité d'investissements qui pourra se présenter.

Des changements sont intervenus début 2014 dans l'administration de la société avec la nomination de Monsieur Alain Duménil comme Président administrateur de la société et de Monsieur Patrick Engler en qualité de directeur et dont il sera proposé à l'assemblée générale annuelle 2014 la nomination à un poste d'administrateur.

Au 31 décembre 2013, la Société est surendettée. L'actionnaire majoritaire assure la continuité d'exploitation par la mise à disposition des liquidités nécessaires. Il a par ailleurs postposé un montant de CHF 1'500'000 correspondant à des avances faites à fin 2013.

En 2013, l'actionnaire majoritaire a investi fortement dans sa filiale lui permettant de faire l'acquisition de 5 746 758 titres complémentaires de la société ADC, foncière cotée de droit belge, valorisant ainsi son investissement pour un montant global de 2 151 KCHF.

Il lui a également permis de diversifier son portefeuille en investissant dans l'industrie de pointe, en particulier dans la soustraitance aéronautique à travers la société d'investissement ZENESSA. L'acquisition, financée à 100% par l'actionnaire, s'est élevée à 6 982 KCHF.

Dès lors, l'ensemble de ces acquisitions réalisées au cours de l'année a permis de conforter Ci Com dans son statut d'holding investissant dans des secteurs porteurs. Et pour en assurer sa pérennité et son développement, l'actionnaire majoritaire a le projet de proposer à la prochaine assemblée une opération d'assainissement des fonds propres qui comportera entre autres l'incorporation au capital de sa créance en compte courant. Il sera proposé aux actionnaires minoritaires de participer à cette augmentation de capital. La société informera l'ensemble des actionnaires des détails de cette opération au plus tard lors de l'assemblée générale ordinaire.

Corporate Governance

Sommaire

- 1. Structure du groupe et actionnariat
- 2. Structure du capital
- 3. Conseil d'administration
- 4. Direction générale
- 5. Rémunérations, participations et prêts
- 6. Droits de participation des actionnaires
- 7. Prises de contrôle et mesures de défense
- 8. Organe de révision
- 9. Politique d'information

1. Structure du groupe et actionnariat

1.1 Structure du groupe

CI Com SA, dont le siège est en Suisse, à Genève, rue du Nant 22, est cotée à la Bourse Suisse (SIX) de Zürich. Sa capitalisation boursière des seules actions au porteur cotées en bourse est de CHF 1.1 millions au 31.12.2013 sur la base d'un cours de CHF 3.11 par action (No valeur ISIN CH 0001625810).

CI Com SA, dont le but est d'effectuer toutes opérations financières tant pour son compte que pour le compte de tiers, est actuellement une société financière de participations.

Le 16 octobre 2012, CI Com SA a cédé sa participation dans CC Management SA et depuis cette date, ne détient plus de participation supérieure à 20% et devant être intégrée ou mise en équivalence.

1.2 Actionnaires importants

Détention d'actions

Actions détenues par des sociétés	Aucune	-
du groupe		
Actions détenues par d'autres	570'000 actions nominatives	100% du capital-actions
actionnaires	365'000 actions au porteur	

Les 570'000 actions nominatives, soit 43.85% du capital-actions ne sont pas cotées et sont détenues par Dual Holding SA, Fribourg.

2. Structure du capital

2.1 Capital

Le capital social de CI Com SA de CHF 13'000'000 est composé de 570'000 actions nominatives de CHF 10 nominal et 365'000 actions au porteur de CHF 20 nominal.

Type d'actions	Valeur nominale	Nombre d'actions	Cotées /Non cotées en bourse	Détenteurs
Nominatives	CHF 10	570'000	Non cotées	Dual Holding SA
Porteurs	CHF 20	365'000	Cotées	Inconnus

Les 570'000 actions nominatives bénéficient d'un droit de vote privilégié. Les actions nominatives qui correspondent à 43.85% du capital-actions détiennent 61% des voix.

2.2 Capital autorisé et conditionnel

2.2.1 Capital autorisé

Aux 31 décembre 2013 et 2012 la société CI Com SA ne dispose pas d'un capital autorisé.

2.2.2 Capital conditionnel (art. 5 ter des statuts)

Un capital conditionnel a été fixé par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 12 juillet 2001 à CHF 1.3 million ; cette augmentation de capital se ferait par l'émission d'un maximum de :

57'000 actions nominatives privilégiées liées d'une valeur nominale de CHF 10 chacune ;

36'500 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 20 chacune.

En cas d'émission du capital conditionnel, il serait intégralement réservé aux collaborateurs de la société (cette notion englobant tant les salariés que les administrateurs). La souscription s'effectuerait par l'exercice des droits d'options accordés aux collaborateurs.

Les options seraient alors réparties, en intégralité et à parts égales, aux membres du conseil d'administration selon la décision du 15 janvier 2004.

Lors de son conseil d'administration du 25 avril 2008, celui-ci a décidé d'émettre les certificats d'options décidés par l'assemblée générale du 12 juillet 2001 et attribués par le conseil du 15 janvier 2004. Les certificats ont été émis selon la répartition suivante :

M. Charles Perret
 M. Michel Favre
 M. Olaude Chabanel
 19'000 options nominatives certificat no. 1
 12'168 options au porteur certificat no. 2
 12'166 options au porteur certificat no. 4
 12'166 options au porteur certificat no. 6

Soit au total: 57'000 options de type 1, donnant droit d'acquérir des actions nominatives et 36'500 options de type 2 donnant droit d'acquérir des actions au porteur. La validité est de 10 ans.

En décembre 2013, tous les détenteurs d'options ont renoncé au bénéfice de l'intégralité de leurs droits.

2.3 Restrictions de transfert et inscriptions des « nominees »

2.3.1 Article 7 des statuts

Toute acquisition d'une ou plusieurs actions nominatives, à quelque personne et à quelque titre que ce soit, y compris la constitution de tout droit de propriété ou d'usufruit sur une ou plusieurs actions nominatives, est subordonnée à l'approbation écrite du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut refuser son approbation sans indication de motifs en offrant à l'aliénateur de reprendre ses actions, pour le compte de la société, pour le compte d'autres actionnaires ou pour celui de tiers, à leur valeur réelle au moment de la demande d'approbation. Le conseil d'administration peut également refuser son approbation si l'acquéreur ne déclare pas expressément qu'il acquiert les actions en son propre nom et pour son propre compte.

Si l'approbation requise est refusée, ou tant qu'elle n'a pas été accordée, la pleine propriété des actions et tous les droits qu'elles incorporent restent acquis à l'aliénateur.

Demeurent réservées les dispositions des articles 685b al. 4 et 685c al. 2 CO, applicables aux actions acquises par succession, partage successoral, en vertu du régime matrimonial ou dans une procédure d'exécution forcée.

Le transfert prend date et déploie ses effets vis-à-vis de la société dès le jour de l'inscription du nouvel actionnaire sur le registre des actions de la société.

2.3.2 Répartition du bénéfice et Dividende

Article 32 des statuts

Il est prélevé une somme égale au cinq pour cent du bénéfice de l'exercice pour constituer la réserve générale jusqu'à ce que celle-ci atteigne vingt pour cent du capital-actions libéré.

Le solde du bénéfice de l'exercice est réparti conformément aux décisions de l'assemblée générale, sur le préavis du conseil d'administration.

Les dispositions impératives de la loi sur les réserves doivent être respectées.

Article 33 des statuts

Le paiement du dividende a lieu à l'époque fixée par le conseil d'administration.

Le dividende ne peut être fixé qu'après que les affectations aux réserves légales et statutaires aient été opérées conformément à la loi et aux statuts.

Des dividendes ne peuvent être prélevés que sur le bénéfice résultant du bilan et sur les réserves constituées à cet effet.

Tout dividende qui n'a pas été réclamé dans les cinq ans depuis son exigibilité est prescrit de plein droit au profit de la société.

3. Conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit normalement une fois par trimestre.

En 2013, le conseil s'est réuni sept fois.

3.1 Membres du conseil d'administration

Nom	Année de Naissance	Nationalité	Date du 1 ^{er} mandat	Terme du mandat	Tâches au C.A.
Alain Dumenil	1949	Suisse	2013	2016	Président
Michel Réthoret	1944	Française	2010	2016	Vice-Président
Michel Favre	1937	Suisse	1996	2016	Administrateur
Claude Chabanel	1946	Suisse	1999	2014	Administrateur

Il sera proposé à l'assemblée générale annuelle 2014 la modification du Conseil d'Administration et, en particulier, la nomination de Monsieur Patrick Engler.

Alain Dumenil

Diplômé de HEC Paris, Monsieur Alain Duménil occupe depuis de nombreuses années des postes de direction et d'administration de sociétés foncières cotées.

Les mandants exercés par Monsieur Alain DUMENIL sont les suivants :

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général d'ACANTHE DEVELOPPEMENT

Président Directeur Général et Administrateur de la société : Acanthe Développement jusqu'au 15 janvier 2013 ;

Président du Conseil d'Administration des sociétés : Acanthe Développement, Alliance Développement Capital SIIC - ADC SIIC,

Smalto jusqu'au 7 février 2014, France Tourisme Immobilier (ex Poiray Joaillier SA) du 6 février 2013 au 15 novembre 2013;

Administrateur des sociétés : Foncière 7 Investissement, Foncière Paris Nord, Smalto;

Administrateur Délégué de la société : Alliance Développement Capital SIIC - ADC SIIC ;

Président de la société : AD Industrie ;

Gérant des sociétés : Editions de l'Herne, Padir, Suisse Design et Création (ex Poiray Joaillier Suisse), Société Civile Mobilière et Immobilière JEF, Suchet, Valor ;

Co-gérant de la société : Smalto Suisse.

Président du conseil d'administration des sociétés Dual Holding SA, Fribourg, Dual Real Estate Investment SA, Fribourg, CC Management SA, Genève, Gepar Holding SA, Zug.

Michel Réthoret

Après avoir terminé un DECS (Diplôme d'Etudes comptables supérieures) à l'université de Lyon, Michel Réthoret est venu à Genève et a travaillé au sein de différentes sociétés financières dans lesquelles il s'est familiarisé avec les techniques financières, les fiscalités suisses et internationales. Il a créé à Genève deux fiduciaires (Fidaudit SA et Fidaudit Révisions SA) revendues en 1985. Il a ensuite continué son activité à travers une nouvelle fiduciaire spécialisée dans le conseil et la structuration de patrimoine.

Au cours de sa carrière Michel Réthoret a été membre du directoire d'une banque à Hambourg, a été ou est encore membre du conseil d'administration de fonds d'investissement, et de plusieurs sociétés suisses ou étrangères en particulier dans le domaine immobilier.

Michel Réthoret est également administrateur des sociétés suivantes :

- * Dual Holding SA, Fribourg, Membre du conseil d'administration
- * Dual Real Estate Investment SA, Fribourg, Membre du conseil d'administration
- * Agefi, société de l'agence économique et financière SA, Lausanne, administrateur
- Sogefco SA, Genève, administrateur
- * Raf Fintrust SA, Le Chenit, administrateur
- * Gepar Holding SA, Zoug, administrateur

Michel FAVRE

Après une formation comptable complète, Michel Favre a fonctionné comme réviseur et notamment comme expert aux examens fédéraux d'experts-comptables, en matière de technique de la révision. Outre ses activités de gestionnaire de la fiduciaire Edmond Favre SA, il a œuvré en qualité de directeur financier, puis de directeur général-adjoint d'une société de transport aérien. Par la suite, il a conduit de nombreux audits fonctionnels et d'organisation notamment auprès du Département de l'Economie du Canton de Genève, des Transports Publics Genevois et de l'Office Cantonal de l'Emploi.

Michel Favre est également administrateur des sociétés suivantes :

- * Plazatour SA, Genève
- * Plaza Investissements SA, Genève
- Société Immobilière, 1 rue des Sablières SA, Satigny
- * Arn, Wutrich et Frigerio SA, Carouge
- * Société Anonyme pour la Diffusion des produits Mondialmoquette, Genève

Claude CHABANEL

Claude Chabanel est titulaire d'une licence en économie de l'Université de Lausanne et d'un MBA de l'IMD.

Au cours de sa carrière professionnelle il a occupé des postes de Direction tant au niveau suisse qu'international, notamment pour une filiale de Nestlé SA en Arabie Saoudite.

Jusqu'en 1988 il a été Directeur au sein d'ABB Sécheron SA où il fût chargé de redresser et développer les opérations de la division «Electronique industrielle et traction ».

De 1989 jusqu'à 1998 il a occupé le poste de CEO de Sécheron SA et de Sécheron Holding SA où il développa les ventes de 400%. De 1998 jusqu'à 2003 il a occupé le poste de CEO du groupe CVE-Romande Energie SA; pendant cette période le bénéfice de l'entreprise progressa de 520 % et le cours de l'action de 600 %. Au cours de cette même période, il fut notamment vice-président du conseil d'administration d'EOS (Energie Ouest Suisse) et Président de Grande Dixence SA et a siégé dans de nombreux conseils d'administration.

Depuis 2004 Claude Chabanel est partenaire d'une société de conseil dans le domaine stratégique et de management et a occupé plusieurs postes de CEO *ad interim*. De plus, il siège actuellement au conseil des sociétés suivantes :

* Gravière de la Claie-aux- Moines SA, Savigny, Président du conseil d'administration

Organes exécutifs

Monsieur Michel Réthoret assume une fonction opérationnelle dans CI Com SA, en ce sens qu'il participe directement ou indirectement à la Direction de l'entreprise. Monsieur Georges Gard a assumé les fonctions de directeur financier en 2013. Il est remplacé en 2014 par M. Patrick Engler.

Georges Gard, de nationalité suisse, est né en 1961. Il est expert-comptable diplômé et titulaire d'un master en économie de l'Université de Genève. Après huit ans passés au sein de Ernst & Young à Zurich et à Genève, il a rejoint la société Pennone & Partners SA en 1995. En 2007, il rejoint Genolier Swiss Medical Network SA, société cotée à la bourse suisse. En 2010, il fonde G & P Fiduciaire SA qui met à disposition le personnel nécessaire pour l'exécution des travaux administratifs.

Patrick Engler, de formation expert-comptable, a réalisé une grande partie de sa carrière professionnelle auprès d'Alain Duménil qui lui a confié de fortes responsabilités opérationnelles et financières jusqu'à sa nomination en tant que Direction Général du groupe Acanthe, foncière cotée sur Euronext à Paris. Ce groupe détient un patrimoine estimé à 286 M€ au 31 décembre 2013 et qui se décompose en immeubles d'habitations et de bureaux de prestige.

Les mandats exercés par Monsieur Patrick ENGLER sont les suivants :

Administrateur et Directeur Général depuis le 15 janvier 2013 de Acanthe Développement,

Président Directeur Général et Administrateur de la société : Alliance Finance ;

Directeur Général et administrateur des sociétés : Acanthe Développement depuis le 15 janvier 2013, France Tourisme Immobilier (ex Poiray Joaillier SA) du 6 février au 15 novembre 2013 ;

Directeur Général Délégué de la société : France Tourisme Immobilier (ex Poiray Joaillier SA) du 8 janvier au 6 février 2013 ;

Administrateur des sociétés : Acanthe Développement, Alliance Développement Capital S.I.I.C - ADC SIIC, FIPP, Foncière 7 Investissement, France Tourisme Immobilier (ex Poiray Joaillier SA) du 6 février au 15 novembre 2013, Smalto ;

Représentant d'une personne morale administrateur dans la société : Alliance Finance ;

Gérant des sociétés : Agence Haussmann Transactions Immobilier de Prestige, Ingénierie, Ingénierie et Gestion, Sep 1.

Directeur général des sociétés Dual Holding SA, Fribourg, Dual Real Estate Investment SA, Fribourg, CC Management SA, Genève, Gepar Holding SA, Zug.

3.2 Election et durée du mandat

3.2.1 Article 19 et ss des statuts

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois à neuf membres et nommés par l'assemblée générale pour une durée de trois ans.

Ils sont indéfiniment rééligibles.

Sur propositions, le conseil est élu par l'assemblée générale à main levée. Le Président est élu par le conseil pour la durée du mandat accordé par l'assemblée générale.

3.2.2 Première élection et durée restante du mandat

Voir tableau au point 3.1 ci-dessus.

3.3 Organisation interne

3.3.1 Répartition des tâches au sein du CA

Article 21 des statuts

En cas de pluralité de membres, le conseil d'administration désigne son président, éventuellement un ou plusieurs vice-présidents, ainsi que le secrétaire, lequel n'appartient pas nécessairement au conseil.......

Voir tableau au point 3.1 ci-dessus.

Article 22 des statuts

Si le conseil d'administration se compose de plusieurs membres, ses décisions sont prises à la majorité relative des voix émises par les membres présents, pourvu toutefois que ceux-ci forment la majorité absolue du conseil.

En cas de partage égal des voix, celle du président de la séance est prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent également être prises en la forme d'une approbation donnée par écrit à une proposition, à moins qu'une discussion soit requise par l'un des membres du conseil.

Toutefois, aucun quorum n'est nécessaire pour procéder aux formalités relatives aux augmentations du capital-actions, à la libération ultérieure du capital-actions ou à l'émission de bons de participation.

Il n'y a pas de répartition fonctionnelle entre les membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration délègue deux de ses membres au sein des conseils d'administration des sociétés du groupe. Ceux-ci informent le conseil d'administration de CI Com SA de l'évolution des affaires de ses filiales ; ces communiqués sont transmis au conseil au cours de ses séances.

3.3.2 Pour l'ensemble des comités du conseil d'administration

et

3.3.3 Méthode de travail du conseil d'administration et de ses comités

Il n'y a pas de comité nommé par le conseil d'administration du fait que dans la réalité opérationnelle, l'activité de la société ne le justifie pas. Des comités ad hoc seront instaurés dès la reprise d'activités opérationnelles.

3.4 Compétences du conseil d'administration et de la direction

Article 24 et ss des statuts

Le conseil d'administration peut prendre des décisions sur toutes les affaires qui ne sont pas attribuées à un autre organe par la loi ou les statuts.

Il gère les affaires de la société dans la mesure où il n'en a pas délégué la gestion.

Il a les attributions intransmissibles et inaliénables suivantes :

- Exercer la haute direction de la société et établir les instructions nécessaires ;
- ♦ Fixer l'organisation ;
- Fixer les principes de la comptabilité et du contrôle financier ainsi que le plan financier pour autant que celui-ci soit nécessaire à la gestion de la société;
- Nommer et révoquer les personnes chargées de la gestion et de la représentation ;
- ◆ Exercer la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion pour s'assurer notamment qu'elles observent la loi, les statuts, les règlements et les instructions données ;
- Etablir le rapport de gestion, préparer l'assemblée générale et exécuter ses décisions ;
- Informer le juge en cas de surendettement ;
- Décider de l'appel ultérieur d'apports relatifs aux actions non entièrement libérées ;
- Exécuter les augmentations de capital, par décision qui doit revêtir la forme authentique;
- Examiner les qualifications professionnelles des réviseurs particulièrement qualifiés pour les cas où la loi exige leur intervention.

Le conseil d'administration veille que ses membres soient convenablement informés.

La direction générale du groupe est assurée par les membres du conseil d'administration de CI Com SA. Les décisions relatives à la gestion courante du groupe sont prises par Monsieur Michel Réthoret, vice-président et Monsieur Georges Gard, directeur financier du groupe. L'enregistrement des opérations courantes tant administratives qu'en comptabilité a été effectué par G & P Fiduciaire SA, société détenue majoritairement par Monsieur Georges Gard. Durant l'exercice 2014, l'activité de Monsieur Georges Gard sera reprise par Monsieur Patrick Engler dont la nomination au poste d'administrateur sera proposée à la prochaine assemblée.

3.5 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction générale

Considérant que la direction générale du groupe est assumée par les membres du conseil d'administration, aucun instrument d'information et de communication entre la direction générale et le conseil d'administration n'a été mis en place.

4. Direction générale

4.1 Membres de la Direction générale

La direction générale est formée des personnes suivantes :

Nom	Année de naissance	Fonction	Depuis
Michel Réthoret	1944	Vice-président du CA	2010
Georges Gard	1961	Directeur financier	2010
Patrick Engler	1950	Directeur financier et contrôle des risques	2014

M. Patrick Engler remplace M. Georges Gard en 2014.

Pour plus de détails concernant :

- ♦ Le fonctionnement de la direction générale, voir les points 3.1 et 3.5 ci-dessus.
- ♦ Les personnes susmentionnées, voir point 3.1 ci-dessus.

5. Rémunérations, participations et prêts

- 5.1 Contenu/Procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation et
- 5.2 Rémunérations accordées aux membres en exercice des organes dirigeants (conseil d'administration et direction générale)

Article 27 des statuts

Les membres du conseil d'administration ont droit au remboursement de leurs frais, ainsi qu'à une indemnité équitable pour leur activité. De plus, l'assemblée générale peut leur accorder une participation au bénéfice. L'article 677 du CO demeure réservé.

Le conseil décide donc lui-même de sa rémunération dans les limites usuelles. Les membres du conseil d'administration reçoivent une indemnité annuelle fixe. De plus, ils sont remboursés le cas échéant pour leurs frais effectifs. Il n'existe aucune allocation de tantième ni aucune autre forme de participation au bénéfice.

Les honoraires des membres du conseil d'administration et membre de la direction se détaillent comme suit :

CHF		Honoraires d'administrateur		Honoraires de gestion		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	
Michel Réthoret	5'400	13'500	94'684	93'492	100'084	106'992	
Claude Chabanel	1'000	17'010	-	-	1'000	17'010	
Michel Favre	1'000	15'000	-	-	1'000	15'000	
G & P Fiduciaire SA	-	-	35'056	56'400	35'056	56'400	
TOTAL	7'400	45'510	129'740	149'892	137'140	195'402	

Les créances dues de la part du groupe et les actions et options détenues par les membres du conseil d'administration au 31 décembre 2013 se détaillent comme suit :

CHF	Créances dues de la			
•••	part du groupe			
	2013	2012		
Michel Réthoret	18'091	18'595		
Claude Chabanel	1'000	17'010		
Michel Favre	1'000	15'000		
G & P Fiduciaire SA	2'662	10'800		
TOTAL	22'753	61'405		

Les actions et droits d'options détenues par certains membres, actuels ou anciens, du conseil d'administration au 31 décembre 2013 se détaillent comme suit :

	Charles PERRET		Claude CHABANEL		Michel FAVRE		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Nombre d'options nominatives octroyées	-	19'000	-	19'000	-	19'000	-	57'000
Nombre d'options au porteur octroy ées	-	12'168	-	12'166	-	12'166	-	36'500
Valeur des options octroyées CHF	-	2'518	-	2'516	-	2'516	-	7'550

En décembre 2013, tous les détenteurs d'options ont renoncé au bénéfice de l'intégralité de leurs droits.

6. Droits de participation des actionnaires

Article 16 des statuts

Les actionnaires exercent le droit de vote à l'assemblée générale proportionnellement au nombre total de leurs actions, sans égard à leur valeur nominale, chaque action donnant droit à une voix. Demeure réservé l'article 693 al. 3 du code des obligations.

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Article 14 des statuts

Vis-à-vis de la société, tout actionnaire ou usufruitier inscrit sur le registre des actions est autorisé à exercer le droit de vote. Un actionnaire peut se faire représenter par une personne, actionnaire ou non, munie d'un pouvoir écrit. [...] Vis-à-vis de la société, le porteur d'une action est autorisé à exercer le droit de vote, pourvu qu'il justifie de sa possession pour la production de l'action ou de toute autre manière prescrite par le conseil d'administration.

Il n'y a pas de limitation des droits de vote.

6.2 Quorums statutaires

Article 16 des statuts (notamment conforme à l'art 704 du CO)

Les actionnaires exercent le droit de vote à l'assemblée générale proportionnellement au nombre total de leurs actions, sans égard à leur valeur nominale, chaque action donnant droit à une voix. Demeure réservé l'article 693 al. 3 du Code des Obligations.

Article 17

L'assemblée générale est valablement constituée quel que soient le nombre et la valeur des actions représentées et elle prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. Si un second tour de scrutin est nécessaire, la majorité relative est suffisante.

En cas de partage égal des voix, celle du président de l'assemblée est prépondérante.

Toutefois, une décision de l'assemblée générale recueillant au moins les deux tiers des voix attribuées aux actions représentées et la majorité absolue des valeurs nominales représentées est nécessaire pour les cas prévus à l'article 704 al. 1 du Code des Obligations, à savoir :

- 1. La modification du but social;
- 2. Le transfert du siège de la société ;
- 3. L'introduction d'actions à droit de vote privilégié ;
- 4. La restriction de la transmissibilité des actions nominatives :
- 5. L'augmentation autorisée ou conditionnelle du capital-actions ;
- 6. L'augmentation du capital-actions au moyen des fonds propres, contre apport en nature ou en vue d'une reprise de biens, et l'octroi d'avantages particuliers ;
- 7. La limitation ou la suppression du droit de souscription préférentiel.

6.3 Convocation de l'assemblée générale

ρţ

6.4 Inscriptions à l'ordre du jour

Extrait des statuts

Article 10

L'assemblée générale ordinaire a lieu chaque année dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Des assemblées générales extraordinaires sont convoquées aussi souvent qu'il est nécessaire....

Article 11

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration et au besoin par les réviseurs, les liquidateurs ou les représentants des obligataires.

Un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dix pour cent au moins du capital-actions, peuvent aussi requérir la convocation de l'assemblée générale ou l'inscription d'un objet à l'ordre du jour.

En outre des actionnaires dont les actions totalisent une valeur nominale d'un million de francs, peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour....

Article 12

L'assemblée générale est convoquée vingt jours au moins avant la date de sa réunion, dans la forme prévue à l'article 36 des statuts. Il est rappelé que les actions nominatives sont convoquées par lettre recommandée et les actions au porteur par un avis unique inséré dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce.

Sont mentionnés dans la convocation les objets portés à l'ordre du jour ainsi que les propositions du conseil d'administration et des actionnaires qui ont demandé la convocation de l'assemblée ou l'inscription d'un objet à l'ordre du jour.

Aucune décision ne peut être prise sur des objets qui n'ont pas été dûment portés à l'ordre du jour, sauf sur les propositions de convoquer une assemblée générale extraordinaire ou d'instituer un contrôle spécial.

6.5 Inscriptions au registre des actions

Article 6 des statuts

Le conseil d'administration tient un registre des actions nominatives, qui mentionne le nom et l'adresse de leurs propriétaires et usufruitiers. L'inscription au registre des actions n'a lieu qu'au vu d'une pièce établissant l'acquisition du titre en propriété ou la constitution d'un usufruit. Est considéré comme actionnaire ou usufruitier à l'égard de la société celui qui est inscrit au registre des actions.

7. Prises de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre (art 7bis des statuts)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 mars 2006 a adopté un nouvel article (clause "d'opting out") dont la teneur est la suivante :

L'obligation de présenter une offre publique d'acquisition selon les articles 32 et 52 de la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (LBVM) du 24 mars 1995 est écartée au sens de l'article 22 al. 3 LBVM.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Les statuts ne comprennent aucune clause relative à cet objet.

8. Organe de révision

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Berney & Associé SA société fiduciaire, Genève, est organe de révision de CI Com SA depuis l'exercice 2010. Le mandat est renouvelable chaque année, pour une année, par l'assemblée générale. Le réviseur responsable pour l'exercice 2013 assure cette fonction depuis l'exercice 2010.

Il sera proposé à l'assemblée générale annuelle 2014 la nomination de Deloitte en tant que réviseur pour l'exercice 2014.

8.2. Honoraires de révision et honoraires supplémentaires

Le montant des honoraires s'élève à CHF 36'722. Aucun service additionnel n'a été fourni par l'organe de révision.

8.3 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

L'organe de révision est convoqué par le conseil d'administration aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins deux fois par an. Les remarques du réviseur font l'objet de plans d'actions et les conclusions sont soumises à nouveau au conseil d'administration.

Au cours de l'année 2013, les réviseurs ont eu deux réunions avec le vice-président du conseil d'administration, Monsieur Michel Réthoret. Le conseil d'administration revoit les performances, l'indépendance et les frais d'audit sur une base annuelle. Il revoit également l'étendue de l'audit, approuve le plan d'audit et discute des résultats de l'audit avec les réviseurs externes.

9. Politique d'information

La Société CI Com poursuit une politique d'information ouverte et adaptée à sa taille et à son importance. Les mesures de communication prises visent à protéger la crédibilité de l'entreprise auprès du public ; toutes les informations importantes ou sensibles sont publiées dans les meilleurs délais.

Les actionnaires sont informés par le rapport annuel, le rapport semestriel ainsi que par des communiqués de presse sur les éléments essentiels de l'activité. Les informations qui influencent le cours des actions sont publiées sous forme de publicité événementielle selon les directives de la Bourse suisse. Les informations sont préparées par le conseil d'administration. Les informations relatives au groupe sont également disponibles sur Internet (www.cicomsa.com) ainsi que sur les sites de cotation suivants sous le n° de valeur ISIN CH 0001625810 :

- Reuters
- Bloomberg
- Swissquote
- Telekurs

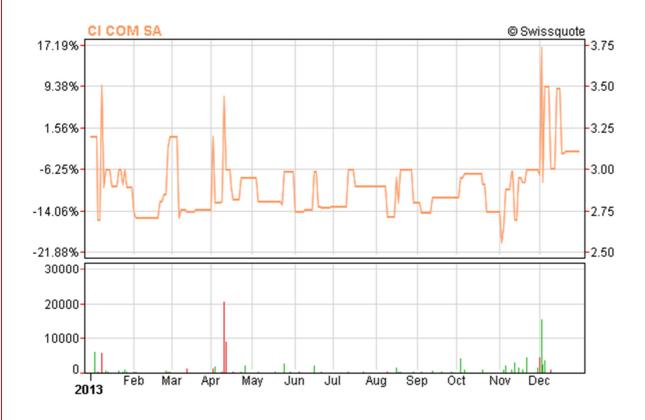
Extrait des statuts

Les avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire doivent informer les actionnaires que le rapport de l'organe de révision de même que le rapport de gestion et les propositions éventuelles concernant l'emploi du bénéfice résultant du bilan sont mis à leur disposition au siège de la société et des succursales s'il en existe, vingt jours au plus tard avant l'assemblée générale. L'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 aura lieu le 16 juin 2014 à 10h00.

Les publications de la société sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce.

COMMENTAIRES FINANCIERS

Évolution du cours de l'action CI Com SA du 01.01.2013 au 31.12.2013.



Alain Dumenil Michel Réthoret

Président du conseil d'administration

Administrateur

CI COM SA États Financiers Consolidés

31 Décembre 2013

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Notes	2013 <u>CHF</u>	2012 <u>CHF</u>
Revenu locatif	4.1	-	50'752
Charges d'exploitation	4.2	-259'337	-368'493
Variation de juste valeur des immeubles de placement	6	-	-76'000
Autres charges	4.3	-117'895	-60'000
Résultat d'exploitation	•	-377'232	-453'741
Produits financiers	4.4	1	5
Charges financières	4.4	-140'218	-47'688
Gain sur cession de CC Management SA	4.5	-	53'163
Résultat financier	•	-140'217	5'480
Perte avant impôts		-517'449	-448'261
Produits / (charges) d'impôt sur le résultat	5	-	18'620
PERTE DE L'EXERCICE		-517'449	-429'641

BILAN CONSOLIDE

Au 31 décembre

	Notes	31.12.2013 CHF	31.12.2012 <u>CHF</u>
ACTIFS			
Actifs circulants	0	41404	401000
Liquidités Autres actifs courants	8	1'184 5'400	12'203
Total des actifs circulants		6'584	12'203
Actifs immobilisés			
Immobilisations financières	7, 12	9'132'938	1'336'853
Total des actifs immobilisés		9'132'938	1'336'853
TOTAL ACTIFS		9'139'522	1'349'056
PASSIFS ET FONDS PROPRES			
Engagements à court terme			
Comptes de régularisation	10	181'893	102'839
Dettes fiscales court terme	11	264'600	132'300 60'000
Provision pour risque	4.3	-	
Total engagements à court terme		446'493	295'139
Engagements à long terme			
Dettes fiscales long terme	11	793'800	926'100
Créance actionnaire	12	7'441'161	-
Créance actionnaire postposée	12	1'500'000	652'300
Total des engagements à long terme		9'734'961	1'578'400
TOTAL PASSIFS		10'181'454	1'873'539
FONDS PROPRES			
Capital émis	9	13'000'000	13'000'000
Pertes reportées		-14'041'932	-13'524'483
Total fonds propres		-1'041'932	-524'483
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		9'139'522	1'349'056

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES Au 31 décembre

CHF	Capital émis	Pertes reportées	Total
Au 1 janvier 2012	13'000'000	-13'094'842	-94'842
Résultat de l'exercice	-	-429'641	-429'641
Au 31 décembre 2012	13'000'000	-13'524'483	-524'483
Résultat de l'exercice	-	-517'449	-517'449
Au 31 décembre 2013	13'000'000	-14'041'932	-1'041'932

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Pour les exercices clos au 31 décembre

No	otes	2013 <u>CHF</u>	2012 <u>CHF</u>
Activités opérationnelles			
Résultat de l'exercice		-517'449	-429'641
Ajustements pour réconcilier le résultat avant impôt avec le tableau de flux			
Eléments sans effet de trésorerie :			
Variation de la provision pour perte sur titres	4.4	133'776	-
Variation de la provision pour impôts différés	5	-	-18'620
Variations de la juste valeur des immeubles de placement	6	-	76'000
Variation de la provision pour risque	4.3	-60'000	60'000
Gain sur cession de CC Management SA	4.5	-	-53'163
Airestamente du fanda de varilement :			
Ajustements du fonds de roulement : Variation des débiteurs et autres créances		-5'400	-9'691
	10	-5 400 79'054	43'283
	10 -		
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	=	-370'019	-331'832
Activités d'investissement			
Effets de périmètre		-	-79'142
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités d'investissement	-		-79'142
	=		
Activités de financement			
Remboursement dette de l'AFC	11	_	-264'600
Variation de la créance actionnaire		359'000	648'581
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités de financement	-	359'000	383'981
	=		
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		-11'019	-26'993
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier		12'203	39'196
Liquidités au 31 décembre	=	1'184	12'203

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS 2013

NOTE 1 ACTIVITES DU GROUPE

En date du 30 avril 2014, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers de CI Com SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. CI Com SA est une société holding anonyme de droit suisse dont le siège se trouve à Genève (Suisse). La Société est active dans la prise de participation dans des entreprises, dans l'octroi de prêts, avances de fonds, etc. en Suisse. Le 16 octobre 2012, la société a cédé la seule participation qu'elle détenait, celle dans CC Management SA, Genève.

En 2013, CI Com SA a poursuivi sa politique de recherche de nouvelles activités. Elle a notamment augmenté sa participation dans Alliance Développement Capital SIIC et acquis une nouvelle participation dans Zenessa SA, société de droit luxembourgeois détenant 95,03 % de Ingefin SA qui détient elle-même 80,56 % du capital de la société industrielle AD Industrie SAS, Paris. AD Industrie est active dans les secteurs de l'ingénierie mécanique et hydraulique de haute technologie en particulier Aéronautique, (80% du C.A.), Défense et Energie pour des pièces techniques et des ensembles mécaniques de précision. Elle compte parmi sa clientèle, Airbus Industrie, Agusta, EADS, Dassault, Rolls Royce, Snecma, Eurocopter etc.

NOTE 2 RÉSUMÉ DES PRINCIPES DE CONSOLIDATION ET D'ÉVALUATION

Les comptes consolidés ont été établis selon le principe du coût historique. Les états financiers consolidés sont présentés en CHF. Les exercices comptables sont délimités selon la comptabilité d'engagement. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes est appliqué aux états financiers.

Base de présentation et d'évaluation

Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont conformes à la loi suisse concernant les sociétés par actions ainsi qu'aux normes comptables Swiss GAAP RPC, en vigueur à la date du bilan et appliquées dans leur intégralité.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent, outre les éléments financiers de CI Com SA, ceux de CC Management pour l'exercice 2012. Les sociétés dans lesquelles CI Com SA détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations détenues à raison de 20% à 50% des droits de vote sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence qui consiste à comptabiliser la quote-part détenue des fonds propres et du résultat.

Le 16 octobre 2012, CI Com SA a cédé sa participation (100%) dans CC Management SA de sorte qu'au 31 décembre 2012, elle ne détenait plus aucune participation. Par mesure de simplification, le compte de résultat consolidé 2012 comprend les revenus et charges de CC Management SA jusqu'au 30 septembre 2012, soit la date d'arrêté comptable la plus proche de la date de cession.

Principes de consolidation

Les comptes consolidés se fondent sur les comptes annuels des sociétés consolidées établis selon des principes uniformes.

La consolidation des fonds propres est effectuée selon la méthode anglo-saxonne (purchase method). Lors de la première consolidation, les actifs et les passifs d'une filiale nouvellement acquise sont évalués au moment de l'acquisition à leur valeur de marché. L'écart d'acquisition (différence entre le coût d'acquisition et la valeur de marché des actifs nets acquis) qui n'a pu être attribué à des actifs et passifs spécifiques est porté directement dans les réserves consolidées sans impact sur le résultat. Les soldes et transactions internes au Groupe, ainsi que les bénéfices non réalisés qui en résultent sont éliminés dans la consolidation.

Le 16 octobre 2012, CI Com SA a cédé son unique participation (100%) dans CC Management SA de sorte qu'au 31 décembre 2012, elle ne détenait plus aucune participation. Le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2012 comprend les revenus et charges de CC Management SA. Au 31 décembre 2013, les postes des états financiers comprennent uniquement les informations relatives à CI Com SA.

Principes d'évaluation

Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en francs suisses, monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. La réévaluation des éléments monétaires aboutit à des différences de change enregistrées dans le compte de résultat.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières non consolidées sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des pertes de valeur éventuelles.

<u>Liquidités</u>

Les liquidités comptabilisées au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une durée initiale inférieure ou égale à trois mois.

Provisions

Des provisions ne sont constituées que pour des engagements actuels se rapportant à des évènements passés. Leur montant reflète la meilleure estimation des sorties de fonds attendues pour le règlement des engagements.

Créances

Les créances résultant de livraisons et de prestations, ainsi que les autres créances à court terme sont portées au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeurs nécessaires pour des raisons économiques. Les corrections de valeur ont été déterminées individuellement sur la base de l'ancienneté des postes ouverts à la date de clôture.

Dettes financières

Les dettes financières sont enregistrées à leur valeur nominale. Les montants remboursables au cours des 12 prochains mois suivant la date de clôture figurent dans les dettes à court terme.

Autres engagements

Les autres engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Plan d'options

Les collaborateurs (cette notion englobant tant les salariés que les administrateurs) du Groupe reçoivent une rémunération en la forme d'un paiement fondé sur des actions, par lequel les collaborateurs fournissent des services en contrepartie d'instruments de capitaux propres de l'entité.

En date du 15 janvier 2004, le conseil d'administration a approuvé le plan d'options qui lui était soumis.

Les points clés dudit plan sont exposés brièvement ci-après :

Les objectifs du plan sont :

- La promotion de la motivation des bénéficiaires
- Leur fidélisation et leur engagement à long terme
- La promotion et le développement des activités de la société CI Com SA

En cas d'émission du capital conditionnel, il serait intégralement réservé aux collaborateurs de la société (cette notion englobant tant les salariés que les administrateurs). La souscription s'effectuerait par l'exercice des droits d'options accordés aux collaborateurs. Les options seraient alors réparties, en intégralité et à parts égales, aux membres du conseil d'administration selon la décision du 15 janvier 2004. Le 25 avril 2008, le conseil d'administration a émis des certificats d'actions.

En décembre 2013, tous les détenteurs d'options ont renoncé au bénéfice de l'intégralité de leurs droits.

Impôts différés

Des impôts différés sont enregistrés sur les différences temporelles qui surviennent lorsque les autorités fiscales enregistrent et évaluent les actifs et passifs avec des règles qui diffèrent de celles utilisées pour l'établissement des comptes annuels. Des impôts différés passifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles imposables.

Les reports de pertes ne sont activés en tant qu'avoirs d'impôts différés que dans la mesure où une compensation avec des bénéfices imposables futurs apparaît probable.

Les impôts différés sont déterminés annuellement selon la méthode du report variable, sur la base des taux d'imposition attendus au moment de la concrétisation de la créance ou de l'engagement (taux moyen de 24.5%).

NOTE 3 INFORMATION SECTORIELLE

CI Com SA se concentre principalement au développement de nouvelles activités. Aucune information sectorielle n'est dès lors fournie.

NOTE 4 PRODUITS ET CHARGES

4.1 Revenus locatifs

CHF	2013	2012
Locations d'immobilisations industrielles	-	50'752
Total des revenus locatifs		50'752

En 2012, le chiffre d'affaires englobe uniquement les loyers pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2012 générés par l'immeuble à Bâle détenu par CC Management SA. Suite à la vente de CC Management SA en 2012, la société n'a plus de revenu.

4.2 CHARGES D'EXPLOITATION

CHF	2013	2012
Frais de gestion	-116'791	-46'220
Loyers payés et droits de superficie	-	-62'457
Frais généraux et administratifs	-83'658	-229'354
Impôts sur le capital, autres impôts et taxes diverses	-58'888	-30'462
Total des charges d'exploitation	-259'337	-368'493

L'augmentation des frais de gestion est due aux honoraires d'avocats dans le cadre de l'enquête ouverte par la SIX Exchange à l'encontre de la société.

Suite à la vente de CC Management SA en 2012, la société n'a plus de charges de loyers et droits de superficie. Les frais généraux et administratifs de l'exercice 2012 comprenaient les charges de la filiale CC Management SA jusqu'au 30 septembre 2012. Courant 2013, le statut de société holding a été remis en cause par l'administration fiscale pour l'exercice 2012, ce qui a conduit à une charge fiscale supplémentaire.

4.3 AUTRES CHARGES

La SIX Exchange Regulation a ouvert une procédure contre la société dans le courant du mois de décembre 2012. En relation avec cette procédure, une provision d'un montant de CHF 60'000 représentant les coûts attendus avait été enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2012.

SIX Exchange Regulation reprochait à CI Com SA d'avoir enfreint, dans ses comptes semestriels 2012, les normes comptables de Swiss GAAP RPC en renonçant à faire réévaluer un immeuble de rendement dont elle était propriétaire pour une différence d'un montant de CHF 76'000 et en omettant de commenter dans le rapport semestriel des changements importants survenus dans des postes du bilan et du compte de résultat. SIX Exchange Regulation reprochait en outre à CI Com SA d'avoir manqué à ses obligations de déclarer en omettant de l'informer qu'elle avait changé d'activité en devenant, le 1er janvier 2011, une société immobilière et, le 17 octobre 2012, une société d'investissement.

Dans sa décision du 13 août 2013, la Commission des sanctions a rejeté les reproches de la SIX Exchange Regulation quant à la réévaluation de l'immeuble de rendement et aux devoirs de déclarer des changements d'activités. Seule l'omission de commenter des changements importants des postes du bilan et du compte de résultat a été retenue (soit l'omission de fournir des commentaires sur une diminution des charges financières et sur une augmentation d'un prêt de l'actionnaire principal).

La Commission des sanctions a indiqué expressément que le manquement n'était pas grave et que les lecteurs du rapport n'avaient été que légèrement entravés dans l'analyse financière de CI Com. En outre, la Commission des sanctions a estimé que le manquement résultait d'une négligence et non d'une intention. En conséquence, CI Com SA a été condamnée à payer une amende de CHF 10'000 et une participation aux frais de CHF 40'000.

Les charges liées à l'enquête de la SIX Exchange Regulation se détaillent comme suit :

CHF	2013	2012
Honoraires tiers	-127'895	-
Amende SIX Exchange Regulation	-10'000	-
Frais SIX Exchange Regulation	-40'000	-
Reprise/(dotation) de provision	60'000	-60'000
Total des autres charges	-117'895	-60'000

4.4 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

CHF	2013	2012
Produits financiers sur titres et divers	1	5
Total des produits financiers	1	5
Intérêts payés	-6'442	-46'245
Moins-value sur titre	-133'776	-1'443
Total des charges financières	-140'218	-47'688

La moins-value sur titre représente l'ajustement à la valeur de cotation boursière des titres Alliance Développement Capital SIIC au 31 décembre 2013.

4.5 GAIN SUR CESSION DE CC MANAGEMENT SA

La cession de la participation dans CC Management SA a engendré un gain net consolidé de CHF 53'163 qui se détaille comme suit :

CHF	2013	2012
Valeur des fonds propres à la date de cession	-	2'257'473
Prix de cession	-	2'310'636
Gain sur cession de CC Management SA		53'163

NOTE 5 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Lors de la cession de la participation dans CC Management SA durant l'exercice 2012, la moins-value non réalisée sur l'immeuble s'élevait à CHF 76'000. La diminution de la provision pour l'impôt différé y relatif s'élevait à CHF 18'620.

Le taux d'imposition de la société est de 24.5%. Les pertes reportées n'ont pas fait l'objet d'une reconnaissance d'impôts différés actifs, car à l'heure actuelle il n'y a pas de prémisses d'une utilisation future de ces pertes. Les montants de ces pertes ainsi que leurs dates limites d'utilisation se présentent comme suit :

	Pertes	Pertes reportées				
CHF	2013	2012				
2013	-	727'433				
2014	-	-				
2015	35'337	35'337				
2016	447'354	447'354				
2017	843'572	843'572				
2018	291'817	291'817				
2019	355'260	355'260				
2020	517'449	-				
Total	2'490'789	2'700'773				

En 2013, la société a reçu la taxation définitive pour l'année fiscale 2012.

NOTE 6 IMMEUBLES DE PLACEMENT

CHF

Solde au 1er janvier 2012	1'633'000
Cession	-1'557'000
Variation de la juste valeur	-76'000
Solde au 31 décembre 2012	-
Cession	-
Variation de la juste valeur	-
Solde au 31 décembre 2013	-

Informations complémentaires	2013	2012		
	<u>CHF</u>	CHF		
Loyers encaissés	-	50'752		

L'immeuble de placement était détenu par CC Management SA, filiale cédée le 16 octobre 2012.

NOTE 7 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières comprennent les titres suivants :

Titres	Activités	Qté	31.12.13	Qté	31.12.12
Alliance Développement Capital SIIC, Belgique	Immobilier	13'500'000	2'150'717	7'753'242	1'336'853
Zenessa SA, Luxembourg	Industrie	45	6'982'221	-	-
Total			9'132'938		1'336'853

Alliance Développement Capital SIIC (BE0974269012), à Bruxelles (BE) est une société foncière cotée sur Euronext Bruxelles. CI Com SA a acquis le 6 juin 2013 de son actionnaire de référence, Dual Holding SA, 5'746'758 actions de la société Alliance Développement Capital SIIC, Bruxelles. Cette acquisition a été financée par l'augmentation de la créance postposée de Dual Holding SA. Le prix d'acquisition de CHF 947'640 a été fixé sur la base du cours boursier moyen des six derniers mois avec application d'une décote de 5% du cours de change CHF/EUR, soit CHF 0.1649 par action. Au 31 décembre 2013, CI Com SA détient 13'500'000 titres représentant 9.93% du capital-actions de la société. Au 31 décembre 2013, la valeur de cotation boursière de ces titres s'élève à CHF 2'150'717.

Zenessa SA est une société d'investissement qui détient une participation dans la société industrielle AD Industrie SAS, active dans les secteurs de l'ingénierie mécanique et hydraulique de haute technologie de haute précision, en particulier aéronautique. La prise de participation de CI Com SA a été effectuée le 18 juin 2013. Aucun événement ou élément particulier n'est intervenu entre la date d'acquisition et la date d'établissement des comptes annuels. En conséquence, le Conseil d'administration estime qu'il n'y a pas lieu de modifier la valorisation au 31 décembre 2013. CI Com SA détient 14,52 % de Zenessa SA qui possède 95,03 % de Ingefin SA qui détient elle-même 80,56 % du capital de la société industrielle AD Industrie SAS, Paris.

NOTE 8 LIQUIDITES

Les montants liquidités et équivalents de liquidités consistent à des comptes bancaires courants. Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, ceux déposés dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les dépôts et placements monétaires dont la durée initiale n'excède pas 3 mois.

CHF	2013	2012
Comptes courants bancaires	1'184_	12'203
Total liquidités	1'184	12'203

Le tableau des flux de trésorerie, la rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie, comprend les éléments ci - dessus.

NOTE 9 CAPITAL ÉMIS ET RÉSERVES

Toutes les actions ont été émises et CI Com SA ne possède pas d'actions propres.

Au 31 décembre 2013, le capital-actions émis était constitué de 570'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10 chacune et de 365'000 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 20 chacune. Le capital-actions est entièrement libéré. Pour plus d'informations sur le capital de la société se référer au rapport sur *corporate governance*.

CHF	2013	2012
Capital: actions nominatives	5'700'000	5'700'000
Capital: actions au porteur	7'300'000	7'300'000
Capital émis	13'000'000	13'000'000

Au 31 décembre 2013, CI Com SA ne dispose pas de capital autorisé.

L'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2004 a introduit un capital conditionnel de maximum CHF 1'300'000, constitué de 57'000 actions nominatives, à droit de vote privilégié, d'une valeur nominale de CHF 10 chacune et de 36'500 actions au porteur d'une valeur

nominale de CHF 20 chacune. Ce capital conditionnel est réservé aux collaborateurs du Groupe et, par conséquent, le droit de souscription préférentiel des actionnaires lié à cette opération a été supprimé. En date du 28 juin 2003, il a été décidé de la répartition des droits si une augmentation de capital avait lieu.

Les actions et droits d'options détenues par les membres, actuels ou anciens, du conseil d'administration au 31 décembre 2013 se détaillent comme suit :

	Charles PERRET		Claude CH	ude CHABANEL		Michel FAVRE		al
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Marshar dhadan markatan asabar (a		401000		401000		401000		F71000
Nombre d'options nominatives octroyées	-	19'000	-	19'000	-	19'000	-	57'000
Nombre d'options au porteur octroy ées	-	12'168	-	12'166	-	12'166	-	36'500
Valeur des options octroyées CHF	-	2'518	-	2'516	-	2'516	-	7'550

Soit au total : 57'000 options de type 1, donnant droit d'acquérir des actions nominatives et 36'500 options de type 2 donnant droit d'acquérir des actions au porteur. La validité est de 10 ans.

En décembre 2013, tous les détenteurs d'options ont renoncé au bénéfice de l'intégralité de leurs droits.

NOTE 10 COMPTES DE REGULARISATION

CHF	2013	2012
Dettes envers des parties liées Autres engagements à court terme	22'753 159'140	61'405 41'434
Total des autres engagements à court terme	181'893	102'839

Les dettes envers les parties liées concernent des honoraires de gestion non encore payés aux membres du conseil d'administration et à la direction qui sont en cours de validation.

L'augmentation des autres engagements à court terme est due aux honoraires d'avocats encore à payer en relation avec l'enquête de la SIX Exchange Regulations et aux projets de redéploiement des activités de la société.

NOTE 11 DETTE ENVERS L'ADMINISTRATION FISCALE

CHF	2013	2012
Solde au 1er janvier Paiement dans l'exercice	1'058'400 -	1'323'000 -264'600
Solde au 31 décembre	1'058'400	1'058'400
dont		
à court terme	264'600	132'300
à long terme	793'800	926'100

L'arrangement de règlement avec l'Administration fiscale du canton de Vaud porte sur un montant initial de CHF 1'837'600. En 2006 et selon l'accord avec l'ACI, l'échéance du paiement intégral était fixée au 30 avril 2008, aucun remboursement avant terme n'était prévu.

En 2007, La Société a entrepris des négociations avec l'administration fiscale concernant le paiement de la dette et un nouvel accord a été signé. Cet accord a été renégocié en décembre 2008 avec un rééchelonnement du solde sur une plus longue période, soit 12 paiements de CHF 132'300.

L'annuité 2013 a été payée au début de l'exercice 2014.

NOTE 12 TRANSACTIONS ET SOLDES AVEC LES PARTIES LIÉES

Cession de la participation dans CC Management SA

Dans le cadre de la réorganisation et en vue d'un développement futur des activités de CI Com SA, l'intégralité du capital-actions de la seule filiale du groupe, CC Management SA a été cédée en 2012 à Dual Real Estate Investment SA, une société sœur ayant pour but la détention, gestion et financement de participations dans toute société suisse ou étrangère, notamment dans le domaine immobilier. La valeur de CC Management a été fixée à CHF 2'310'636 selon une valorisation datée du 15 octobre 2012 et vérifiée par la fiduciaire Fidag SA. En échange des actions de CC Management SA, CI Com SA a reçu des titres de la société Alliance Développement Capital SIIC (BE0974269012), à Bruxelles (BE), cotés sur Euronext Bruxelles. Le prix de cession de CHF 2'310'636 a été réglé en partie par compensation de créance et par remise des titres d'une valeur de CHF 1'336'853.

Acquisition d'actions Alliance Développement Capital SIIC

CI Com SA a acquis le 6 juin 2013 de son actionnaire de référence, Dual Holding SA, 5'746'758 actions de la société Alliance Développement Capital SIIC, Bruxelles. Cette acquisition a été financée par l'augmentation de la créance postposée de Dual Holding SA. Le prix d'acquisition de CHF 947'640 a été fixé sur la base du cours boursier moyen des six derniers mois avec application d'une décote de 5% du cours de change CHF/EUR, soit CHF 0.1649 par action.

Acquisition d'une participation dans Zenessa SA, Luxembourg

Le 19 juin 2013, CI Com SA a acquis 45 actions de la société Zenessa SA à Luxembourg, pour un montant de 5'663'250 Euros. Les actions ont été achetées à une société, contrôlée par l'actionnaire de référence de Dual Holding SA. Le financement a été assuré par un prêt de l'actionnaire de référence, Dual Holding SA. Le prix d'acquisition a été fondé sur un multiple de 8 fois l'EBITDA diminué des dettes et en tenant compte d'une décote de 20%.

Créance actionnaire

L'augmentation de la créance actionnaire durant l'exercice est due au financement des différentes acquisitions de titres. En outre, l'actionnaire a assuré le financement de l'activité courante de la société par un apport en liquidité de CHF 359'000. Un montant de CHF 1'500'000 a été postposé afin de couvrir le surendettement de la société.

Les créances actionnaires se détaillent comme suit :

CHF	Créances actionnaires			
	2013	2012		
Dual Holding SA	7'441'161	-		
Dual Holding SA, postposée	1'500'000	652'300		
TOTAL	8'941'161	652'300		

Rémunération de la direction et du conseil d'administration

CHF	Honoraires d'administrateur		Honoraires de gestion		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Michel Réthoret	5'400	13'500	94'684	93'492	100'084	106'992
Claude Chabanel	1'000	17'010	-	-	1'000	17'010
Michel Favre	1'000	15'000	-	-	1'000	15'000
G & P Fiduciaire SA	-	-	35'056	56'400	35'056	56'400
TOTAL	7'400	45'510	129'740	149'892	137'140	195'402

Sont compris dans la rémunération du conseil d'administration les honoraires d'administrateurs et les honoraires de gestion versés aux membres de la direction, soit directement, soit à des sociétés qu'ils contrôlent. Les administrateurs ainsi que les membres de directions ne perçoivent aucune prestation de retraite de la part de la société.

Les créances dues de la part du groupe et les actions et options détenues par les membres du conseil d'administration au 31 décembre 2013 se détaillent comme suit :

CHF	Créances dues de la			
Offic	part du groupe			
	2013	2012		
Michel Réthoret	18'091	18'595		
Claude Chabanel	1'000	17'010		
Michel Favre	1'000	15'000		
G & P Fiduciaire SA	2'662	10'800		
TOTAL	22'753	61'405		

Certificats d'options

Lors de son conseil d'administration du 25 avril 2008, celui-ci a décidé d'émettre les certificats d'options décidés par l'assemblée générale du 12 juillet 2001 et attribués par le conseil du 15 janvier 2004. Les certificats ont été émis selon la répartition suivante :

M. Charles Perret	19'000 options nominatives certificat no. 1	12'168 options au porteur certificat no. 2
M. Michel Favre	19'000 options nominatives certificat no. 3	12'166 options au porteur certificat no. 4
M. Claude Chabanel	19'000 options nominatives certificat no. 5	12'166 options au porteur certificat no. 6

Soit au total: 57'000 options de type 1, donnant droit d'acquérir des actions nominatives et 36'500 options de type 2 donnant droit d'acquérir des actions au porteur. La validité est de 10 ans.

En décembre 2013, tous les détenteurs d'options ont renoncé au bénéfice de l'intégralité de leurs droits.

NOTE 13 CONTINUATION D'ACTIVITE

La vocation et le but de CI Com SA est d'être une société holding. Le Conseil d'administration a réalisé un redéploiement, dans un premier temps, sur le domaine de l'immobilier et la détention, gestion et financement de participations dans toute société suisse ou étrangère dans ce domaine ou dans d'autres. Ce redéploiement a débuté en 2012 avec la cession de la participation dans CC Management SA. Elle s'est poursuivie en 2013 avec l'acquisition d'une participation indirecte dans le groupe AD Industrie.

L'actionnaire majoritaire assure la continuité d'exploitation par la mise à disposition des liquidités nécessaires. Sur l'exercice 2014, le groupe Dual Holding a continué à soutenir la société. A la date d'émission du rapport, un montant de CHF 295'000.- a été versé. D'autres versements auront lieu en fonction des besoins de trésorerie de la société.

Pour en assurer sa pérennité et son développement, l'actionnaire majoritaire a le projet de proposer à la prochaine assemblée une opération d'assainissement des fonds propres qui comportera entre autres l'incorporation au capital de sa créance en compte courant. Il sera proposé aux actionnaires minoritaires de participer à cette augmentation de capital. La société informera l'ensemble des actionnaires des détails de cette opération au plus tard lors de l'assemblée générale ordinaire.

berney associés

Genève, le 30 avril 2014

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE 2013 A L'ATTENTION DES ACTIONNAIRES DE CI COM SA, GENEVE

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de CI COM SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie, et l'annexe (pages 18 à 31) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux normes Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation de comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Motif de l'opinion avec réserve

La note 13 de l'annexe aux comptes consolidés mentionne un redéploiement des activités du groupe. Les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 font apparaitre des fonds propres négatifs et le montant de l'actif circulant ne permet pas de couvrir les fonds étrangers à court terme. En outre, le Groupe est actuellement structurellement déficitaire, le montant de ses revenus ne lui permettant pas d'absorber ses coûts de structure. La continuité de l'exploitation dépend de la réalisation effective du redéploiement, de l'obtention des fonds nécessaires à son financement et d'avances de liquidités suffisantes pour le paiement des dettes du Groupe. Par conséquent, il existe une incertitude importante quant à la capacité du Groupe à poursuivre plus longtemps son activité. La note 13 figurant dans l'annexe aux comptes consolidés n'exprime pas suffisamment cette incertitude.

À défaut d'obtenir les fonds nécessaires et de réaliser le redéploiement avec succès, la continuité de l'exploitation serait rendue impossible et les comptes consolidés devraient être établis sur la base de valeurs de liquidation.

Opinion avec réserve

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 donnent, à l'exception de l'incidence possible du point décrit dans le paragraphe « motif de l'opinion avec réserve », une image fidèle de la situation financière ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

berney associés

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En dépit de la réserve formulée sur les comptes consolidés dans le paragraphe « motif de l'opinion avec réserve », nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis étant donné que les informations manquantes ne modifient pas fondamentalement la vue d'ensemble.

BERNEY & ASSOCIES SA Société Fiduciaire

Guillaume LABAT Expert-réviseur agréé Cosimo PICCI Expert-réviseur agréé Réviseur responsable



COMPTE DE RESULTAT STATUTAIRE

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	2013 <u>CHF</u>	2012 <u>CHF</u>
Produits financiers Produit de change, net	1 -	1 171
Total des produits	1	172
Frais généraux Charges financières Perte sur cession de participation Dotation à la provision pour risque Impôts et taxes	(318'344) (140'218) - - (58'888)	(201'605) (22'206) (62'364) (60'000) (9'257)
Total des charges	(517'450)	(355'432)
PERTE DE L'EXERCICE	(517'449)	(355'260)

BILAN STATUTAIRE

Au 31 décembre

	Notes	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF
ACTIF		<u>0111</u>	<u> </u>
Actif circulant			
Liquidités et équivalents de liquidités Autres actifs courants		1'184 5'400	12'203
		6'584	12'203
Actif immobilisé			
Immobilisations financières	2	9'132'938	1'336'853
		9'132'938	1'336'853
TOTAL DE L'ACTIF		9'139'522	1'349'056

BILAN STATUTAIRE

Au 31 décembre

	Notes	31.12.	.2013	31.12.2012	
		<u>CHF</u>	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
PASSIF					
Fonds étrangers à court terme					
Fournisseurs	7		154'098		57'054
Dettes fiscales court terme	3		264'600		132'300
Provision pour risque			-		60'000
Passifs transitoires			27'795		45'785
			446'493		295'139
Fonds étrangers à long terme					
Dette envers des sociétés du groupe	8		7'441'161		-
Dette envers des sociétés du groupe - postposée			1'500'000		652'300
Dettes fiscales long terme	3		793'800		926'100
			9'734'961		1'578'400
Fonds propres					
Capital-actions	4		13'000'000		13'000'000
Réserve légale	•		1'029'150		1'029'150
Résultat au bilan					
Pertes reportées		(14'553'633)		(14'198'373)	
Perte de l'exercice		(517'449)	(15'071'082)	(355'260)	(14'553'633)
			(1'041'932)		(524'483)
TOTAL DU PASSIF			9'139'522		1'349'056

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2013

NOTE 1 ACTIVITES DE LA SOCIETE

CI Com SA est la société holding du groupe. Dans son cadre actuel, le but principal poursuivi par le conseil d'administration a été double : dans une première phase, épurer le passé par la vente progressive des activités et/ou des actifs permettant de réduire l'endettement et parallèlement à cette action, élaborer un redéploiement de la société par rapport à de nouvelles orientations.

Ce redéploiement s'est poursuivi en 2013 avec l'acquisition de titres complémentaires de la société ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC et la prise de participation dans la société ZENESSA, opérations décrites ci-dessous en note 2.

NOTE 2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2013, ce poste se détaillait comme suit :

Titres	Activités	Qté	31.12.13	Qté	31.12.12
Alliance Développement Capital SIIC, Belgique	Immobilier	13'500'000	2'150'717	7'753'242	1'336'853
Zenessa SA, Luxembourg	Industrie	45	6'982'221	-	-
Total			9'132'938		1'336'853

Alliance Développement Capital SIIC (BE0974269012), à Bruxelles (BE) est une société foncière cotée sur Euronext Bruxelles. CI Com SA a acquis le 6 juin 2013 de son actionnaire de référence, Dual Holding SA, 5'746'758 actions de la société Alliance Développement Capital SIIC, Bruxelles. Cette acquisition a été financée par l'augmentation de la créance postposée de Dual Holding SA. Le prix d'acquisition de CHF 947'640 a été fixé sur la base du cours boursier moyen des six derniers mois avec application d'une décote de 5% du cours de change CHF/EUR, soit CHF 0.1649 par action. Au 31 décembre 2013, CI Com SA détient 13'500'000 titres représentant 9.93% du capital-actions de la société. Au 31 décembre 2013, la valeur de cotation boursière de ces titres s'élève à CHF 2'150'717.

Zenessa SA est une société d'investissement qui détient une participation dans la société industrielle AD Industrie SAS, active dans les secteurs de l'ingénierie mécanique et hydraulique de haute technologie de haute précision, en particulier aéronautique. La prise de participation de CI Com SA a été effectuée le 18 juin 2013. Aucun événement ou élément particulier n'est intervenu entre la date d'acquisition et la date d'établissement des comptes annuels. En conséquence, le Conseil d'administration estime qu'il n'y a pas lieu de modifier la valorisation au 31 décembre 2013. CI Com SA détient 14,52 % de Zenessa SA qui possède 95,03 % de Ingefin SA qui détient elle-même 80,56 % du capital de la société industrielle AD Industrie SAS, Paris.

NOTE 3 DETTE ENVERS L'ADMINISTRATION FISCALE

Ce poste représente uniquement les arriérés d'impôts vaudois pour lesquels des arrangements ont été aménagés. L'arrangement de règlement avec l'Administration fiscale du canton de Vaud (AFC) porte sur un montant initial de CHF 1'837'600.

En 2008, La Société a entrepris des négociations avec l'AFC concernant le paiement de la dette et un nouvel accord a été signé.

Une partie de la dette envers l'AFC est considérée comme exigible à court terme (annuités 2013 et 2014) ; le reste est considéré comme exigible à long terme au 31 décembre 2013.

NOTE 4 INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES

Le capital social de CI Com SA de CHF 13'000'000 est composé de 570'000 actions nominatives de CHF 10 nominal et 365'000 actions au porteur de CHF 20 nominal.

Type d'actions	Valeur nominale	Nombre d'actions	Cotées /Non cotées en bourse	Détenteurs
Nominatives	CHF 10	570'000	Non cotées	DUAL HOLDING SA
Porteurs	CHF 20	365'000	Cotées	Inconnus

Les 570'000 actions nominatives bénéficient d'un droit de vote privilégié. Les actions nominatives qui correspondent à 43.85% du capital-actions détiennent 61% des voix.

Capital autorisé et conditionnel

Au 31 décembre 2013, CI Com SA n'a pas de capital autorisé.

Un capital conditionnel a été fixé par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 12 juillet 2001 à CHF 1.3 millions ; cette augmentation de capital se ferait par l'émission d'un maximum de :

57'000 actions nominatives privilégiées liées d'une valeur nominale de CHF 10 chacune, à droit de vote privilégié ; 36'500 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 20 chacune.

En cas d'émission du capital conditionnel, il serait intégralement réservé aux collaborateurs de la société (cette notion englobant tant les salariés que les administrateurs). La souscription s'effectuerait par l'exercice des droits d'options accordés aux collaborateurs.

Les options seraient alors réparties, en intégralité et à parts égales, aux membres du conseil d'administration selon la décision du 15 janvier 2004.

Lors de son conseil d'administration du 25 avril 2008, celui-ci a décidé d'émettre les certificats d'options décidés par l'assemblée générale du 12 juillet 2001 et attribués par le conseil du 15 janvier 2004. Les certificats ont été émis selon la répartition suivante :

M. Charles Perret	19'000 options nominatives certificat no. 1	12'168 options au porteur certificat no. 2
M. Michel Favre	19'000 options nominatives certificat no. 3	12'166 options au porteur certificat no. 4
M. Claude Chabanel	19'000 options nominatives certificat no. 5	12'166 options au porteur certificat no. 6

Soit au total: 57'000 options de type 1, donnant droit d'acquérir des actions nominatives et 36'500 options de type 2 donnant droit d'acquérir des actions au porteur. La validité est de 10 ans.

En décembre 2013, tous les détenteurs d'options ont renoncé au bénéfice de l'intégralité de leurs droits.

Restrictions de transfert et inscriptions des « nominees »

Toute acquisition d'une ou plusieurs actions nominatives, à quelque personne et à quelque titre que ce soit, y compris la constitution de tout droit de propriété ou d'usufruit sur une ou plusieurs actions nominatives, est subordonnée à l'approbation écrite du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut refuser son approbation sans indication de motifs en offrant à l'aliénateur de reprendre ses actions, pour le compte de la société, pour le compte d'autres actionnaires ou pour celui de tiers, à leur valeur réelle au moment de la demande d'approbation. Le conseil d'administration peut également refuser son approbation si l'acquéreur ne déclare pas expressément qu'il acquiert les actions en son propre nom et pour son propre compte.

Si l'approbation requise est refusée, ou tant qu'elle n'a pas été accordée, la pleine propriété des actions et tous les droits qu'elles incorporent restent acquis à l'aliénateur.

Demeurent réservées les dispositions des articles 685b al. 4 et 685c al. 2 CO, applicables aux actions acquises par succession, partage successoral, en vertu du régime matrimonial ou dans une procédure d'exécution forcée.

Le transfert prend date et déploie ses effets vis-à-vis de la société dès le jour de l'inscription du nouvel actionnaire sur le registre des actions de la société.

Réserve Générale

L'utilisation de la réserve générale s'élevant à CHF 1'029'150 est restreinte conformément à l'art. 671 al. 3 CO.

NOTE 5 CONTINUITE D'EXPLOITATION

La vocation et le but de CI Com SA est d'être une société holding. Le Conseil d'administration envisage un redéploiement, dans un premier temps, sur le domaine de l'immobilier et la détention, gestion et financement de participations dans toute société suisse ou étrangère dans ce domaine ou dans d'autres. Ce redéploiement a débuté en 2012 avec la cession de la participation dans CC Management SA. Elle s'est poursuivie en 2013 avec l'acquisition d'une participation indirecte dans le groupe AD Industrie.

L'actionnaire majoritaire assure la continuité d'exploitation par la mise à disposition des liquidités nécessaires. Sur l'exercice 2014, le groupe Dual Holding a continué à soutenir la société. A la date d'émission du rapport, un montant de CHF 295'000.- a été versé. D'autres versements auront lieu en fonction des besoins de trésorerie de la société.

Pour en assurer sa pérennité et son développement, l'actionnaire majoritaire a le projet de proposer à la prochaine assemblée une opération d'assainissement des fonds propres qui comportera entre autres l'incorporation au capital de sa créance en compte courant. Il sera proposé aux actionnaires minoritaires de participer à cette augmentation de capital. La société informera l'ensemble des actionnaires des détails de cette opération au plus tard lors de l'assemblée générale ordinaire.

Cession de la participation dans CC Management SA

Dans le cadre de la réorganisation et en vue d'un développement futur des activités de CI Com SA, l'intégralité du capital-actions de la seule filiale du groupe, CC Management SA a été cédée à Dual Real Estate Investment SA, une société sœur ayant pour but la détention, gestion et financement de participations dans toute société suisse ou étrangère, notamment dans le domaine immobilier. La valeur de CC Management a été fixée à CHF 2'310'636 selon une valorisation datée du 15 octobre 2012 et vérifiée par la fiduciaire Fidag SA. En échange des actions de CC Management SA, CI Com SA a reçu des titres de la société Alliance Développement Capital SIIC (BE0974269012), à Bruxelles (BE) cotée sur Euronext Bruxelles.

NOTE 6 INFORMATION SUR LES REMUNERATIONS ACCORDEES AUX MEMBRES EN EXERCICE DES ORGANES DIRIGEANTS

Les membres du conseil d'administration reçoivent une indemnité annuelle fixe. De plus, ils sont remboursés le cas échéant pour leurs frais effectifs.

Il n'existe aucune allocation de tantième ni aucune autre forme de participation au bénéfice.

Les honoraires des membres du conseil d'administration et membre de la direction versés par la société se détaillent comme suit :

CHF	Honoraires d'administrateur		Honoraires de gestion		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Michel Réthoret	5'400	13'500	94'684	93'492	100'084	106'992
Claude Chabanel	1'000	17'010	-	-	1'000	17'010
Michel Favre	1'000	15'000	-	-	1'000	15'000
G & P Fiduciaire SA	-	-	35'056	56'400	35'056	56'400
TOTAL	7'400	45'510	129'740	149'892	137'140	195'402

Les créances dues de la part du groupe et les actions et options détenues par les membres du conseil d'administration se détaillent comme suit :

CHF	Créances dues de la part du groupe	
Michel Réthoret	18'091	18'595
Claude Chabanel	1'000	17'010
Michel Favre	1'000	15'000
G & P Fiduciaire SA	2'662	10'800
TOTAL	22'753	61'405

NOTE 7 FOURNISSEURS

Total fournisseurs	154'098	57'054
Fournisseurs	154'098	57'054
CHF	2013	2012

L'augmentation du poste fournisseurs est due aux honoraires d'avocats encore à payer en relation avec l'enquête de la SIX Exchange Regulations.

NOTE 8 DETTES ENVERS DES SOCIETES DU GROUPE

L'augmentation des dettes envers des sociétés du groupe durant l'exercice est due au financement des différentes acquisitions de titres. En outre, l'actionnaire a assuré le financement de l'activité courante de la société par un apport en liquidité de CHF 359'000. Un montant de CHF 1'500'000 a été postposé afin de couvrir le surendettement de la société.

NOTE 9 INDICATIONS SUR L'ACTIONNAIRE LE PLUS IMPORTANT

Aux 31 décembre 2012 et 2013, la société financière DUAL HOLDING SA à Fribourg, détient 100% des actions nominatives de CI Com SA de valeur nominale de CHF 10 chacune (CHF 5'699'980), soit 43.85% du capital et 61% des voix.

NOTE 10 INDICATIONS SUR LES RISQUES

Conformément à ses devoirs, il appartient au conseil d'administration de connaître les risques de l'entreprise, de décider des mesures de gestion appropriées et de mettre en place respectivement de les faire mettre en place. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a procédé à sa propre évaluation et a également déterminé quels sont les risques à gérer et à quel niveau. Le conseil d'administration s'est impliqué dans l'évaluation des risques stratégiques et, dans le domaine des risques opérationnels, s'est assuré par discussion avec la Direction générale, que les risques sont gérés et lui sont rapportés de manière adéquate. Il a ainsi obtenu une vue d'ensemble des risques clés et des mesures lui permettant de définir les priorités et l'allocation des ressources nécessaires.

berney associés

Genève, le 30 avril 2014

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2013 A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE CI COM SA, GENEVE

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de CI COM SA, comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe (pages 34 à 41) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Motif de l'opinion avec réserve

La note 5 de l'annexe aux comptes annuels mentionne que le Conseil d'administration envisage un redéploiement des activités du groupe. La Société est surendettée au sens de l'article 725 al. 2 CO et le montant de l'actif circulant au 31 décembre 2013 ne permet pas de couvrir les fonds étrangers à court terme. En outre, la société est actuellement structurellement déficitaire, le montant de ses revenus ne lui permettant pas d'absorber ses coûts de structure. La continuité de l'exploitation dépend de la réalisation effective du redéploiement, de l'obtention des fonds nécessaires à son financement et d'avances de liquidités suffisantes pour le paiement des dettes de la Société. Par conséquent, il existe une incertitude importante quant à la capacité de la Société à poursuivre plus longtemps son activité. La note 5 figurant dans l'annexe aux comptes annuels n'exprime pas suffisamment cette incertitude.

berney associés

À défaut d'obtenir les fonds nécessaires et de réaliser le redéploiement avec succès, la continuité de l'exploitation serait rendue impossible et les comptes annuels devraient être établis sur la base de valeurs de liquidation.

Opinion avec réserve

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi suisse et aux statuts, à l'exception des informations incomplètes telles que mentionné au paragraphe « motif de l'opinion avec réserve ».

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et gu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En dépit de la réserve formulée sur les comptes annuels dans le paragraphe « motif de l'opinion avec réserve », nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis étant donné que les informations manquantes ne modifient pas fondamentalement la vue d'ensemble.

En outre, nous attirons votre attention sur le fait que CI COM SA est surendettée au sens de l'article 725 al. 2 CO. Les créanciers de la société ayant postposé un montant de <u>CHF 1'500'000</u>, le Conseil d'administration a renoncé à avertir le juge.

BERNEY & ASSOCIES SA Société Fiduciaire

Guillaume LABAT Expert-réviseur agréé Cosimo PICCI Expert-réviseur agréé Réviseur responsable